



Les représentants UNSA au Comité technique spécial ont décidé de ne pas siéger ce matin au CTS consacré à l'évolution de l'organisation du SGMAP en raison de l'insuffisance d'informations préalables, nous plaçant ainsi dans l'impossibilité d'émettre un avis objectif et éclairé.

Nous déplorons :

- l'absence d'organigrammes cibles
- l'absence de visibilité quant aux délais de mise en œuvre
- l'absence d'information relative aux conditions d'accompagnement des agents
- l'absence d'information relative aux conditions de mutation des agents en fonction de leur position administrative
- l'absence de précision concernant la localisation géographique des agents

Nous nous interrogeons sur l'absence de soumission des textes au CTM et au CHSCT-M, alors même que les conditions de travail des agents sont modifiées, et que deux CHSCT exceptionnels ont été convoqués au regard de leur situation.

Dans la perspective de la reconvoque de ce CT, l'UNSA a demandé de pouvoir disposer préalablement des documents et informations suivantes :

- Organigrammes cibles
- Exposé des motifs
- Fiche d'impact et condition de rattachement des agents selon leur situation administrative
- Calendrier de mise en œuvre
- Information sur la localisation à venir des agents
- Des informations relatives à la création du comité interministériel de la transformation publique